

13 DEC. 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200087302-20241205-B2024-05-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2024

Syndicat Mixte de Sioule et MorgeMontepdon
63440 SAINT PARDOUX

N° B2024-05-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 5 décembre à 11h45, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 25 novembre 2024.

Nombre de membres : en exercice : 18
Présents : 12 Pouvoirs : 0
Votants : 12

Présents :

Denis BARDEL (BLOT-L'EGLISE) ; Sébastien BLANC (LOUBEYRAT) ; Jérôme BOREL (SERVANT) ; Grégory BONNET (MONTCEL) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT) ; Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT) ; Olivier COUCHARD (MANZAT) ; Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES) ; Julien LECLACHE (LAPEYROUSE) ; Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE) ; Karina MONNET (ARTONNE) ; Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS)

Excusés :

Marc CARRIAS (EFFIAT) ; Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'Auvergne) ; Michel PAQUET (SAINT AGOULIN) ; Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES)

Monsieur Olivier COUCHARD a été élu secrétaire de séance.

Objet : CONVENTIONS DE PRESTATION D'ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR LES COMMUNES DE JOZERAND ET SERVANT

Par une délibération en date du 25 avril 2024, le Bureau Syndical a autorisé le Président à signer des conventions de prestation d'entretien des ouvrages d'assainissement collectif pour le compte des communes de Jozerand et de Servant.

Ces conventions prenant fin le 31 décembre 2024, et ces deux communes n'ayant pas encore transféré la compétence assainissement collectif au Syndicat de Sioule et Morge, il est nécessaire de prévoir de nouvelles conventions d'entretien des ouvrages pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Les projets de conventions ont été transmis aux membres du Bureau Syndical.

Le Président propose donc au Bureau Syndical d'approuver le contenu de ces conventions de prestation d'entretien des ouvrages d'assainissement collectif pour les communes de Jozerand et Servant pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Cette proposition a reçu un avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Assainissement de Sioule et Morge, lors de sa réunion du 5 décembre 2024.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Syndical :

- **APPROUVE** le contenu des conventions de prestation d'entretien des ouvrages d'assainissement collectif pour les communes de Jozcrand et Servant pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 (ces conventions sont jointes à la présente délibération),
- **AUTORISE** le Président à signer ces conventions.



Fait et délibéré à Saint Pardoux, le 5 décembre 2024,

Le Président,
Luc CAILLOUX